

SERVICE DES EAUX
POLICE D'ABONNEMENT
(Ancien abonné :)

Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Liancourtois
agissant au nom de cet organisme

D'UNE PART,

M.

Adresse de facturation :

60

agissant en son nom

D'AUTRE PART,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Aux conditions du règlement du Service des Eaux, en date du 29 Avril 1964 approuvé par Monsieur le Préfet de l'Oise le 7
Septembre 1964 qu'il a déclaré connaître et accepter, un exemplaire lui ayant été remis pour servir de base à la présente
police.

souscrit un abonnement au Service des Eaux aux conditions particulières suivantes :

M.

Adresse de branchement :

60

Date de début du contrat :

Index initial relevé : m³

Diamètre du compteur : Ø15 mm - Compteur n° - Abonné n°

Pour information :

Prix du mètre cube :	1,24 Euro HT*
Taxes : Redevance/Prélèvement :	0,05959 Euro HT*
Redevance Pollution domestique :	0,3684 Euro HT*
Redevance réseau Collecte :	0,2770 Euro HT*
Taxe Assainissement :	1,43 Euro HT*
Location et abonnement (Entretien du Compteur):	13,29 Euros HT* par an
Frais ouverture de dossier :	22,47 Euros HT*
Frais fermeture de dossier (à la clôture du contrat).....	22,47 Euros HT*

Les conditions et tarifs sont révisables à toute époque par délibération du Conseil Communautaire du Liancourtois
(Articles 15, 18, 21, 23, 31 du règlement).

Fait à Laigneville,
Le 28/10/2008

Le Président,

l'(les) abonné(s)




Olivier FERREIRA

* TVA applicable 5,5 %